

**ELECTIONS DES  
REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES  
AUX CONSEILS D'ECOLE**

**MODE DE CALCUL SIMPLIFIE  
POUR LA REPARTITION DES SIEGES**

**Calcul du quotient**

Vous disposez des informations suivantes :

Nombre de suffrages exprimés = S  
Nombre de sièges à pourvoir = N  
Quotient électoral =  $S/N = Q$

Avec ces informations, on calcule le quotient électoral qui participera à la détermination du nombre de sièges à pourvoir :

**Suffrages exprimés divisés par Nombre de sièges à  
pourvoir  
= Quotient électoral arrêté à 2 chiffres après la virgule.**

**Répartition des sièges sur la base des suffrages obtenus :**

Formule à appliquer :

**Nombre de suffrages obtenus par une liste / par le Quotient électoral = nombre de sièges attribués (SA)  
qui correspond à la partie entière du résultat**

Exemple :            155 suffrages / Quotient de 50 = 3 = **3 sièges attribués**  
                          97 suffrages / Quotient de 11,75 = 8,26 = **8 sièges attribués**  
                          5 suffrages / Quotient de 12 = 0 = **0 siège attribué** puisque le nombre de suffrages est  
inférieur au Quotient électoral. Dans ce cas, **le reste est égal au nombre de suffrages de  
la liste**, soit 5 dans l'exemple présent.

Calcul du RESTE, qui détermine l'ordre d'attribution des sièges restant à pourvoir après la première opération :

**Suffrages obtenus par une liste – (Sièges attribués au premier calcul X Quotient électoral) = RESTE**

**Suffrages – (SA x Q) = Reste**

Une fois le reste calculé pour chaque liste, les sièges sont répartis au plus fort reste selon les modalités de la circulaire 2000-082 du 9 juin 2000, titre II –2 –7 – Attribution des sièges.

**Attention :** si une liste a plus de sièges que de candidats, il est interdit d'attribuer ce siège à une liste concurrente. Le siège sera pourvu par tirage au sort.

### Calcul des résultats - Premier exemple

- Pour 6 sièges de titulaires à pourvoir :
- nombre de votants : 350
  - bulletins blancs ou nuls : 50
  - nombre de suffrages exprimés : 300
  - quotient électoral :  $(300/6)$  50

Listes	Nbre de candidats	Nbre de suffrages obtenus par la liste	Nombre de sièges attribués au titulaire du quotient électoral	Restes	Nbre de sièges attribués au titre des plus forts restes
Liste A	2	155	$155/50 = 3$ ramener à 2 pour cette liste ne comptant que 2 candidats. Le troisième siège devant être pourvu par tirage au sort	Calcul inutile	0
Liste B	7	85	$85/50 = 1$	$85-50 = 35$	1
Liste C	12	60	$60/50 = 1$	$60-50 = 10$	0

La liste A obtient 2 sièges, la liste B 2 sièges dont 1 au plus fort reste et la liste C 1 siège. Le siège restant ne peut être attribué que par tirage au sort (cf titre II.5).

### Calcul des résultats - Deuxième exemple

- Pour 3 sièges de titulaires à pourvoir :
- nombre de votants : 100
  - bulletins blancs ou nuls : 20
  - nombre de suffrages exprimés : 80
  - quotient électoral :  $(80/3)$  : 26,66

Listes	Nombre de candidats	Nombre de suffrages obtenus par la liste	Nombre de sièges attribués au titulaire du quotient électoral	Restes	Nombre de sièges attribués au titre des plus forts restes
Liste A	6	35	$35/26,66 = 1$	$35-26,66 = 8,34$	0
Liste B	6	20	$20/26,66 = 0$	20	1
Liste C	3	25	$25/26,66 = 0$	25	1

La liste A obtient 1 siège et les listes B et C obtiennent chacune 1 siège au titre des plus forts restes.

### Calcul des résultats - Troisième exemple

- Pour 5 sièges de titulaires à pourvoir :
- nombre de votants : 100
  - bulletins blancs ou nuls : 28
  - nombre de suffrages exprimés : 72
  - quotient électoral :  $(72/5)$  14,4

Listes	Nbre de candidats	Nombre de suffrages obtenus par la liste	Nbre de sièges attribués au titulaire du quotient électoral	Restes	Nbre de sièges attribués au titre des plus forts restes
Liste A	10	45	$45/14,4 = 3$	$45 - (14,4 \times 3) = 1,8$	0
Liste B	6	21	$21/14,4 = 1$	$21 - 14,4 = 6,6$	1
Liste C	2	6	$6/14,4 = 0$	6	0

La liste A obtient 3 sièges, la liste B obtient 2 sièges, dont 1 au titre des restes, et la liste C n'en obtient aucun.